



Compte Rendu de l'AG du Comité du 15 avril 2009 : 17 présent-e-s (4 nouvelles personnes).

(il est remarquable que cette réunion commencée à 20h45 s'est terminée à 22h30)

1) - 1^{er} Mai : Manif à 10h30 aux anciennes

Halles Parapluie. Il y aura un cortège du NPA Donc mobilisation de toutes et tous pour y être. Les militants syndicaux défilent dans leurs cortèges syndicaux puis font le maximum pour rejoindre celui du NPA.

Un rassemblement festif des sympathisant-e-s et adhérent-e-s du NPA aura lieu après la manif à la Salle de la Médecinerie – Lac de la Médecinerie – à Saran. Chacun y amène un ou une ami-e- intéressée et y apporte qui une entrée qui un dessert ou une boisson ou les deux ou les trois !!!! Le Comité se charge « d'alimenter » le « barbecue » et de fournir godets et assiettes !

Dans ce but, **un tract 1^{er} Mai est proposé en deux versions** : Une en direction des sympathisant-e-s et des contacts que nous voulons rapprocher avec la proposition du « barbecue », l'autre en direction des salariés et des populations. Après discussion sur trois thèmes **pour une banderole une proposition amendée est retenue** (ci-dessous)



2) – Elections Européennes : Réunions Publiques.

05 Mai (mardi) MONTARGIS : Réunion publique salle Nelson Mandela (voir le site Montargis NPA)

13 Mai (mercredi) CHATEAUNEUF SUR LOIRE : Espace Florian, Avenue Albert Viger 20h30 Diffs de tracts le Vendredi 08-05 au marché et le Mercredi 06-05 au marché de Jargeau. Les collages sont pris en charge par des NPA du Secteur.

14 Mai (jeudi) BEAUGENCY : Marché le samedi 09-05 mobilisation sur la journée pour aussi coller en ville . 2 équipes de collages (Baule, Mer, Meung sur Loire, Cléry, Lailly en Val)

22 Mai (vendredi) GIEN : Salle place de la Victoire 20h30. Marché le samedi matin + Supermarché Auchan + BRIARE. Aide des camarades de MONTARGIS et de SANCERRE

26 Mai (mardi) PITHIVIERS : Salle Madeleine Rolland, rue Madeleine Rollans 20h30. Marché samedi place des halles Equipes de Collages pour Malesherbes et Beaune la Rolande

03 Juin (mercredi) ORLEANS : Salle des Chats Ferrés 20h30 avec la tête de liste de la super région **Christian NGUYEN**

3) – **Ecologie** : Débat sur la mise en place d'une Commission Ecologie : Avant le congrès local pour donner des axes de travail au Congrès ou après le congrès qui l'aura formalisé concrètement. Le débat reviens sur les urgences locales qui sont le pendant des urgences planétaires : L'eau non seulement avec la main mise des grands groupes mais « l'état des lieux » de la qualité de cette eau, les transports avec la priorité aux transports en

commun et leur gratuité, le nucléaire et les risques qui s'en suivent, la culture intensive locale. La Commission Ecologie est mise en Place avant le Congrès local. A nous d'apporter notre analyse spécifique, par exemple en développant la notion qu'il est/sera difficile d'attaquer le programme nuc défendu aussi bien par les libéraux de droite et de gauche que par des syndicats et pourtant c'est un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité

4) - Appel à mobilisation des 8 orgas syndicales pour le jeudi 16 Avril, 17h30, devant la chambre patronale et la préfecture : Rappel à tous les camarades qui le peuvent d'y participer avec le NPA. En fait les drapeaux NPA étaient bien présents et visibles dans un rassemblement et une manifestation qui n'a rassemblé que 100 personnes au Maximum !

5) – Appel PCF-CNL à rassemblement le 11-04 à 11h à l'Argonne pour demander la réouverture d'un magasin. 20 personnes présentes essentiellement des CNL du quartier. Présence d'un camarade du NPA avec drapeau. L'information à NPA n'a pas été faite alors que l'information fut reçue le 09-04 !

6) – Parité : Une AG doit être programmée sur le sujet (par exemple afin d'aller plus loin dans l'idée de la parité, passer du quantitatif au qualitatif, en comprenant les natures des relations mutuelles déjà au sein du NPA)

7) – Formation sur l'EUROPE : Mardi 21 avril Salle René Cassin à St Jean de la Ruelle.

8) – Rencontre avec l'A.L. le 20-04 à 19h00 : Yann et Manu

9) – Les « Médias » NPA : 15 « Tout est à nous » reçus par semaine, en l'absence de mobilisation peu d'hebdomadaires vendus. Réduction de la commande en périodes « normales ». Mise en place de 2 ventes : Samedi la FNAC 15h, Dimanche Marché de Lamballe à Fleury 10h30. **Il faut accélérer les abonnements ! Il faut aussi se servir du Site qui vient de changer, très positivement, de look et fournir soit par le mail soit directement des infos ;** infos concernant par exemple des menaces de chômage partiel licenciements ,fermetures dont vous entendez parler.

10) – Les cartes 2009 sont arrivées ! Ci-dessous la grille de cotisation n'hésitez plus !

1- Les membres du NPA cotisent sur une base mensuelle auprès de leur comités

2- Les cotisations peuvent être payées chaque mois, trimestre ou année

3- 50% de la cotisation est envoyé au « national »

4- 50% de la cotisation est gardée localement et est réparti en fonction des choix et des contraintes locales entre le comité et la coordination de ville/département/région...

5- Le « national » a à sa charge les locaux nationaux, les salaires des permanents, l'agit-prop (Affiches, meetings centraux...), la presse nationale.

6- Les trésoreries locales gèrent les locaux (achat ou location), leur presse locale, d'éventuels permanents locaux, les tracts ...

7- Une grille de cotisation est appliquée nationalement, bâtie sur une série de critères (progressivité,...). Seuls les trésoriers locaux peuvent connaître la réalité et la diversité

des situations individuelles. Il leur appartient donc, lorsque cela s'avère nécessaire, de procéder aux ajustements nécessaires après discussion avec l'intéressée.

8- Le NPA met en place une souscription permanente.

Grille de cotisation

Revenus net

Montant mensuel	cotisation*	% du revenu
moins de 1000 €	2 à 5	0,5
1000 à 1500	5 à 15	1
1500 à 2000	15 à 25	1,25
2000 à 2500	25 à 40	1,6
2500 à 3000	40 à 70	2,3
plus de 3000	90 et plus	3

Pour les militants ayant des personnes à charge, il est proposé de retirer 300 € par personne à charge du revenu pour calcul de la cotisation**.

* Si la cotisation est versée sous forme de souscription la loi permet de déduire 66% de son montant des revenus imposables, la cotisation est donc multipliée par 2,5.

** Par exemple une personne vivant en couple avec deux enfants, un conjoint sans revenu ou un parent à charge retire 300€ de son revenu. Ce qui correspond pour un salaire de 1600€ à 13€ de cotisation [(1600 – 300) x 1%] au lieu de 20€.